

# AUTOPARTAGE PRO / PERSO

1. Formule : Pro ou Perso



2. Choisir les dates et horaires de réservation



3. Sélectionner la ville de départ et la station



4. Renseigner votre carte bancaire



5. Valider la réservation



Profil un service du

# Le service Profil passe du « pro » au « perso »

Après une année de fonctionnement, le service autopartage inter-employeurs mis en place par le ST2B évolue. Un nouveau contrat vient d'être créé pour chaque abonné : le contrat PERSO qui lui permet d'utiliser la voiture à titre personnel selon deux forfaits :

- Les **soirs** de la semaine à partir de 18 h jusqu'au lendemain matin 8 h avec un forfait de **100 km** ; tarif 1€ + 0.07 € (soit 7 ct d'€) par km effectué.
- Le **week-end** à partir de 17 h le vendredi jusque 8 h 30 le lundi matin avec un forfait de **300 km** ; tarif 1€ + 0.07 € (soit 7 ct d'€) par km effectué.

Pour utiliser le service, chaque abonné devra choisir la formule souhaitée sur son compte **e-colibri** : Pro ou Perso, puis renseigner un numéro de **carte bancaire valide** (onglet mon compte) et procéder à la réservation du véhicule selon le forfait choisi.

Le service Perso fonctionne de la même façon que le service Pro, avec e-manager l'application à charger sur votre smartphone.

A noter que ce nouveau service est **ouvert uniquement aux déplacements personnels des salariés inscrits à titre professionnel par leur employeur.**

En aucun cas, les **autres membres de la famille** ou les **amis** de ces salariés ne sont autorisés à utiliser le véhicule réservé.



Centre d'appel (24h/24): 09 88 19 46 06